

Lettre d'information N°25 16 juin 2022



Déclaration de dégâts



Vous êtes très nombreux encore cette année à avoir déposé auprès de nos services une demande d'autorisation de destruction à tir d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts via la plateforme mes démarches simplifiées.

Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-autorisation-de-destruction-a-tir-ou-au->

Vos résultats sont à télétransmettre via cette même plateforme en cliquant sur le lien ci-après :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-de-destruction-par-tir-des-animaux-susceptib-2>

Je tiens à vous rappeler que les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sont classées selon 3 groupes soit par arrêtés ministériels pluriannuels pour le groupe 1 et 2 (Pie, Corbeaux, Corneille, renard notamment) soit par arrêté préfectoral annuel pour le groupe 3 (Lapin de garenne, pigeon ramier).

Si ces espèces impactent réellement vos cultures, ***nous attirons votre attention sur l'importance de déclarer les dégâts de toute nature, animale ou végétale, afin que vous puissiez intervenir et bénéficier d'autorisations de destructions d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans les années à venir.***

Nous avons besoin de collecter des données afin de justifier le maintien de ces espèces si nécessaire comme susceptibles d'occasionner des dégâts.

Cette enquête déjà réalisée en 2021 en Charente, est reconduite à l'échelle régionale. Vous pouvez déclarer vos dégâts en ligne via le Qrcode ci-dessous :



Vous pouvez également adresser vos retours d'enquêtes papier (en annexe) par courrier à :

Laëtitia Seguinot
Chambre régionale d'agriculture NA
6 parvis des chartrons
33075 Bordeaux Cédex
ou Par mail (scan) : laetitia.seguinot@na.chambagri.fr

Nous comptons vivement sur votre participation.

Très cordialement,

La responsable de l'unité Eau Agriculture Chasse et pêche,
Service Eau Environnement Risques

Stéphanie PANNETIER

Déclaration de dégâts occasionnés aux cultures par les oiseaux et/ou les campagnols

Enquête concernant le signalement des dégâts causés par les ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts)

Nom, Prénom :

Année des dégâts 2022 (sinon précisez l'année) :

Adresse :

Email :

Téléphone :



A renvoyer par courrier, à :

Laëtitia Seguinot
Chambre régionale d'agriculture NA
6 parvis des chartrons
33075 Bordeaux Cédex

Par mail (scan) : laetitia.seguinot@na.chambagri.fr

Commune	Code Postal	Culture*	Semences (Oui / Non)	Stade de la culture lors de l'attaque *	Travail du sol*	Couverts végétaux *	Surface cultivée (ha)	Surface atteinte (ha)	Date des dégâts (jour / mois)	Surface semée (ha)	Prédateur concerné *	Protection de la parcelle *	Estimation préjudice financier (€)

* Cf. listes proposées

Cultures

Tournesol
Soja
Pois printemps
Pois hiver
Féverole printemps
Féverole hiver
Lupin doux
Colza hiver
Colza printemps
Chanvre industriel
Maïs
Sorgho
Orge printemps
Prairie
Luzerne et cultures fourragères
Si autre (vergers, vigne, ...), précisez

Stade des cultures

Semis
Plantule
Végétation
Maturité
Stockage

Travail du sol

Labour
Travail du sol simplifié
Semis direct
Si autre, précisez

Couverts végétaux

Couverts permanents
Couverts semi-permanents
Couverts détruits avant semis culture
Si Autre, précisez

Prédateur concerné

Pigeon ramier
Corneille noire
Corbeau Freux
Pigeon biset
Choucas des tours
Etourneau sansonnet
Tourterelle turque
Pie bavarde
Geai des chênes
Pinson
Lapin de garenne
Lièvre
Ragondin
Rat musqué
Campagnol terrestre
Campagnol des champs
Si autre, précisez

Protection de la parcelle

Répulsif semence
Répulsif plein
Effaroucheur (lequel ?)
Tir
Avancement date semis
Plantes compagnes
Filet
Travail du sol mécanique
Piégeage
Lutte chimique (laquelle ?)
Pose de nichoirs
Si autre, précisez
Aucune protection

Y a t'il, selon vous, des techniques qui mériteraient d'être plus étudiées pour lutter contre les oiseaux et/ou les campagnols ?

.....

.....

.....

Autres commentaires :

.....

.....

.....

Signature de la déclaration :

En partenariat avec :



Avec l'appui financier de :



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire